



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 mai 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2004

**Approbation d'une transaction avec la société SARL ARNAULT
DIFFUSION**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004

DELIBERATION D20040156

Patrimoine Bâti et Moyens

**Approbation d'une transaction avec la société SARL ARNAULT
DIFFUSION**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort a déclaré, en date du 20 mai 1998, la société ARNAULT DIFFUSION attributaire du lot 12 « occultation » dans le cadre des marchés de construction de l'Hôtel Administratif, pour un montant de 55.885,95 € (366.587,82 F).

En cours de travaux, des prestations complémentaires, s'ajoutant à celles du contrat, ont été exécutées, au vu d'un accord donné par le Maître d'Oeuvre.

Le 29 juin 1998, la société ARNAULT DIFFUSION a émis une facture afférente à ces prestations complémentaires.

Compte tenu de l'impossibilité de la Ville de Niort à régler ces factures au titre du marché, en l'absence d'un avenant souscrit à cette fin, il convient de régler ce litige par la transaction dont le projet vous est soumis.

Les sommes dues par la Ville au titre de cette transaction s'élèvent à 5.892,87 €. La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2004 : chapitre 23 – Fonction 8241 - Compte 2313.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la transaction entre la Ville de Niort d'une part, et la société ARNAULT DIFFUSION, d'autre part, en règlement du litige opposant la première à la seconde, moyennant le paiement par la Ville de Niort à la société ARNAULT DIFFUSION de la somme de 5.892,87 € T.T.C. (38.654,70 F).

- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite transaction.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)